REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de

LA VERRIERE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-064

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation	Date d'affichage	**Séance du**	Nombre de Conseillers
18 septembre 2026	18 septembre 2026	**24 septembre 2026**	En exercice 29 / Présents 17 / Votants 29

OBJET : modification du tableau des emplois

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du dix-huit septembre deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 17
DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic – ROUSSEAU Edwige - ROUSSEL Annielle - DIALLO Maye – BROCHADO Françoise - MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick –RICHARD Maxime – GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader –SOULI Rachel - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 12
MOUSSA Fouzi - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
MEY Darivath - pouvoir à ROUSSEL Annielle
PASCOAL Mariana - pouvoir à BROCHADO Françoise
BAC Christine - pouvoir à RAOUL Ludovic
CHIAKH Fydia – pouvoir à GESBERT Gaël
LABROUSSE Sabrina pouvoir à RICHARD Maxime
PERON Thomas - pouvoir à RIVIERE Patrick
PETTES Christelle - pouvoir à DURAND Edgar
RAOUL Nathalie - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
SELBONNE Céline – pouvoir à MAES Naïma
STAILI Abdella - pouvoir à DIALLO Maye
RAFIQ Zoubida - pouvoir à BOUBETRA Hicham

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260924-2026-064-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Délibération 2026-064

OBJET : modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la commune ;
Considérant la délibération n°2025-069 du 04/12/2025, modifiant le tableau des emplois à compter du 15/12/2025 ;
Considérant la nécessité de créer des postes afin d'ajuster les effectifs nécessaires ;
Considérant l'avis de la commission préparatoire du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré :

Article 1 : Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel de la Ville comme suit :

Filière administrative :

- Créer 1 poste de rédacteur à temps complet (adaptation du grade suite à recrutement)

Filière médico-sociale :

- Créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet (recrutement)

Filière technique :

- Créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 80% (recrutement ouverture nouvelle école)

Filière animation :

- Créer 1 poste d'animateur à temps complet (nomination suite à concours)

Filière police municipale :

- Créer 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet (promotion interne)

Article 2 : Dit que le tableau des emplois (annexé à la présente délibération) est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2026.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Publication :

Pour extrait conforme
LA VERRIERE, le 24 septembre 2026
Le Maire
Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260924-2026-064-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026